

D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ASSOCIATIONS FEMININES VALAISANNES : APPEL A LA SOLIDARITE

Mardi, 1er octobre dernier, avait lieu à Martigny, dans le cadre du Comptoir, la traditionnelle rencontre valaisanne des femmes. De nombreuses déléguées des associations féminines de notre canton s'étaient donné rendez-vous à la salle communale de la ville pour l'apéritif de bienvenue offert par les autorités martigneraises et l'administration du Comptoir.

En introduction de la partie officielle, organisée par le comité du Centre de liaison des Associations féminines valaisannes, la présidente rappela que l'acceptation du nouveau droit matrimonial était, en même temps qu'une victoire progressiste réjouissante, un point de départ vers une participation plus active des femmes à la vie sociale, économique et politique du pays.

De ce grand pas en avant sur la renaissance concrète des droits égaux de l'épouse découle pour les citoyennes un **devoir d'information et d'ouverture**, non seulement pour l'environnement immédiat : commune, canton, pays, mais sur le monde entier, en se sentant solidaires des souffrances et injustices de notre planète.

Laurence Deonna, journaliste-reporter-écrivain*, était la conférencière de cette rencontre ; spécialiste de la condition féminine en pays d'Islam, elle a passionné ses auditrices en leur décrivant la situation réelle des femmes musulmanes.

Subissant la loi du Coran, vieille de 13 siècles, nos sœurs d'Islam souffrent encore davantage aujourd'hui de cette oppression depuis le net retour en arrière des pays arabes en réaction contre les mœurs occidentales.

Parlant surtout du Yemen du Nord, de la Haute-Egypte, de la Tunisie et de l'Uzbekistan soviétique où elle a voyagé longuement, Laurence Deonna nous dévoile, pratiquées sur les femmes, des mutilations barbares et inhumaines, contraires aux Droits de l'Homme, et qu'aucun argument « traditionnel » ne peut justifier, pratiques qui sont généralement

passées sous silence dans les conférences politiques. Notre amie journaliste, Françoise Bruttin, les résume excellemment : « Selon les pays et les sectes, l'application en est différente. Mais la Musulmane orthodoxe sera cette fillette pas encore nubile que son père vend déjà au plus offrant ; au Yemen, le mariage est devenu un vrai racket. Puis cette femme voilée, cloîtrée, vivant dans la crainte d'être répudiée quand elle n'aura plus l'heur de plaire à son seigneur et maître.

» Si en Tunisie, le président Bourguiba, sensible au triste sort de la femme, s'est efforcé d'améliorer sa condition et a notamment interdit la polygamie, dans les pays limitrophes de l'Afrique noire, l'on pratique encore les atroces mutilations sexuelles : excisions et infibulations.

» Ces coutumes oppressives et cruelles infligées au sexe féminin ne semblent battues en brèche que dans les pays où le régime communiste s'est substitué à la loi coranique, dans la République soviétique d'Uzbekistan par exemple. Un fait qui devrait interpeller les Occidentales ».

Le CLAF pose la question à ses associations-membres : si nous, citoyennes d'un pays privilégié, nous ne nous sentons pas solidaires des femmes infortunées d'Islam, qui le sera jamais ?

Et que pouvons-nous faire ?

(Communiqué du Centre
de liaison des Associations
féminines valaisannes,
Madeleine Biollay)

* Le Yemen que j'ai vu — Rachel et Fatma, la guerre à deux voix.

ELECTIONS A GENEVE

Vingt-quatre femmes ont été élues au Grand Conseil lors des récentes élections. Elles sont donc 24 %, puisqu'il y a 100 députés. Mais après l'élection au Conseil d'Etat des têtes de liste des prin-

cipaux partis elles seront 25 avec la libérale Anne Chevalley, 2e des viennent ensuite et sans doute 26 avec la démocrate chrétienne Hélène Braun-Roth, 1re des viennent ensuite. A la fin de la dernière législature, les femmes étaient 27. Il y a donc un léger recul.

Etre une femme n'est pas un handicap : sur 311 candidats, il y avait 71 femmes, soit 22,8 %. 24 % sont élues, et ceci malgré le courant d'extrême droite qui a caractérisé ces élections.

Le parti socialiste est stupéfait : 61 % des députés élus sont des femmes (11 sur 18 sièges). Les 7 hommes rescapés de ce raz-de-marée féministe font la grimace. « J'espère qu'on pourra au moins placer un homme dans chaque commission » s'est exclamé le président de la fraction.

Voici les noms des élues par parti, avec la place qu'elles ont obtenue :

- **Parti démocrate-chrétien (13)*** : **3. Dayer Andrée, médecin, députée, vice-présidente du parti DC ; 10. Beck-Henry Marie-Laure, mère de famille, députée ; 13. Vali Monique, secrétaire générale de la Fondation officielle de la Jeunesse.
 - **Parti socialiste (18)** : 3. Torracinta-Pache Claire, conseillère municipale Bernex, co-responsable librairie ; 4. Born Liselotte, députée, professeur au Conservatoire de musique ; 5. Sutter-Pleines Erika, députée, assistante sociale ; 6. Martin Denise, conseillère municipale Onex, écrivain public ; 7. Berenstein-Wavre Jacqueline, députée, enseignante retraitée ; 9. Brunner Christiane, députée, avocate ; 12. Stroumza Anni, députée, architecte-urbaniste ; 13. Damien Jaqueline, députée, comédienne ; 14. Savoy Irène, députée, responsable agence de presse ; 15. Luchetta-Rentchnik Claire, députée, secrétaire ; 16. Vimmic Nathalie, avocate.
 - **Parti libéral (19)** : 6. Luscher Béatrice, députée, conseillère municipale, Troinex, enseignante ; 13. Humbert Yvonne, agricultrice, conseillère municipale, Genthod ; 18. Mottet-Durant Geneviève, députée, adjointe au maire, Avully.
 - **Parti écologiste (8)** : 8. Leuenberger Sylvia, 33 ans, logopédiste, Vandœuvres.
 - **Parti radical (15)** : 9. Saudan Françoise, président du Parti radical genevois.
 - **Parti du travail (8)** : 5. Deuber-Pauli Erica, candidate indépendante, historienne d'art ; 7. Johner Liliane, député, employée.
 - **Vigilance (19)** : 7. Jacquard-Renevier Jacqueline, députée, conseillère municipale, Genève ; 17. Burkin Carmen, comptable, Grand-Lancy ; 19. Bobillier Jeanine, secrétaire, Meyrin.
- * Nombre de sièges obtenus par le parti.
** Place de la députée dans les résultats officiels.

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 38.—

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

d'un canton à l'autre

GRAND CONSEIL VAUDOIS : LES ELUES SONT PLUS ACTIVES

Nous l'avions déjà dit incidemment, lors de la présentation des interventions féminines d'une session : les députées sont un peu plus actives que leurs collègues masculins. Cette affirmation se confirme de façon frappante si l'on étend l'observation sur les 187 séances de la présente législature qui est bientôt terminée puisque des élections auront lieu en mars 1986 et qu'il ne reste plus que la session de novembre.

Disons tout d'abord que sur 200 députés élus en 1982, il y avait 23 femmes. Le nombre de ces dernières s'est accru en cours de législature : elles sont aujourd'hui 27 puisque 4 « viennent-ensuite » ont remplacé des députés démissionnaires. La proportion des femmes a donc passé de 11,5 % à 13,5 %.

Le nombre des interventions écrites — nous entendons par là les interpellations, motions et questions — déposées par des femmes est relativement élevé puisqu'il représente : en 1982 les 24,2 % des interventions ; en 1983 les 14,8 % ; en 1984 les 25,5 % ; en 1985 les 28,9 %. En quatre ans, sur 334 interpellations, motions et questions déposées par les députés, 76 l'ont été par des députées, soit les 22,7 %. Ce genre d'intervention étant le résultat d'une observation, d'une idée ou d'une étude personnelle (même si elle est cosignée par des collègues de parti ou d'autres partis), on peut donc bien dire que relativement à leur nombre, les femmes sont spontanément plus actives.

Si nous avons dit « spontanément », c'est que les choses se présentent un peu différemment lorsqu'on examine les mandats qui leur sont confiés. En 4 ans, le Bureau du Grand Conseil a dû nommer quelque 271 commissions pour étudier un projet de loi, un projet de décret ou une motion et présenter le sujet devant le plénum. Sur les 271 rapporteurs, 19 seulement étaient des femmes, soit 7 %. Ce chiffre varie de la façon suivante au cours des 4 ans : 3,2 %, 11,1 %, 7,5 % et 4 %. La proportion de femmes dans ces commissions correspond assez sensiblement à leur nombre au sein du Grand Conseil ; elle a été, lors des trois dernières sessions, de 11,8 %, 13,4 % et 12 %.

En revanche, cette proportion est plus forte dans les commissions permanentes, spécialisées ou annuelles : elle est de 16,4 % pour 1982 ; 15,9 % pour 1983 ; 17,0 % pour 1984 ; 18,1 % pour 1985. — (ap)

AGENDA

CENTRE F-INFORMATION

1, rue des Barrières Case postale 757,
1211 Genève 3 Tél. 022/21 28 28

Permanence d'information sur tous les problèmes liés à l'introduction du nouveau droit matrimonial, du mardi au vendredi, de 14 h. 30 à 18 h. 30 ; le samedi de 13 h. à 17 h.

MAISON DE LA FEMME

Avenue Eglantine 6, 1006 Lausanne
Tél. 021/23 33 22

- Conseils juridiques gratuits le lundi et le vendredi de 17 h. à 18 h., le mercredi de 11 h. à 12 h., organisés par l'Union des Femmes.
- Consommateur-Information (FRC) le mardi et le vendredi de 14 h. 30 à 17 h., de 14 h. 30 à 18 h. le premier mardi du mois.
- Association vaudoise des parents d'élèves, secrétariat le vendredi de 9 h. à 12 h.
- Bibliothèque féminine et féministe de l'ADF Lausanne, ouverte le mardi et le jeudi après-midi de 14 h. à 19 h.
- Bureau Information Femmes (BIF) du Centre de Liaison des Associations Féminines vaudoises et de l'ADF, du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h., tél. 021/20 04 04. Au même numéro, groupes ORPER et Clés pour le travail.
- Pizza-Contact de la Fondation Madeleine Moret le dernier mardi du mois, de 11 h. 45 à 17 h.

CENTRE FEMMES ET SANTE

Pré Landry 15, Boudry

3, 10 et 17 décembre, 20 h. 15 : Une autre forme de travail corporel, « la métamorphose ».

LYCEUM-CLUB

Groupe de Neuchâtel
Fausses-Brayes 3, Neuchâtel

Du samedi 16 au dimanche 30 novembre : exposition de Marcelle Schinz, Madeleine Nicolet (peinture) et Béatrice Barbey (bijoux). (Ouverte du mercredi au dimanche, 15 h. à 18 h. et jeudi de 20 h. à 22 h. Vernissage vendredi 15 novembre à 17 h. 15.)

LYCEUM-CLUB

Groupe vaudois
Rue du Bourg 15, 1003 Lausanne

Vendredi 8 novembre à 17 h. : récital de Françoise Rosset, pianiste, avec des œuvres de J. Janacek, A. Schoenberg et R. Schumann. Entrée non membre : 3 francs.

Vendredi 15 novembre à 17 h. : « Le Monde de Bouddha », un film de pasteur Dr G. Deluz. Entrée non membre : 3 francs.

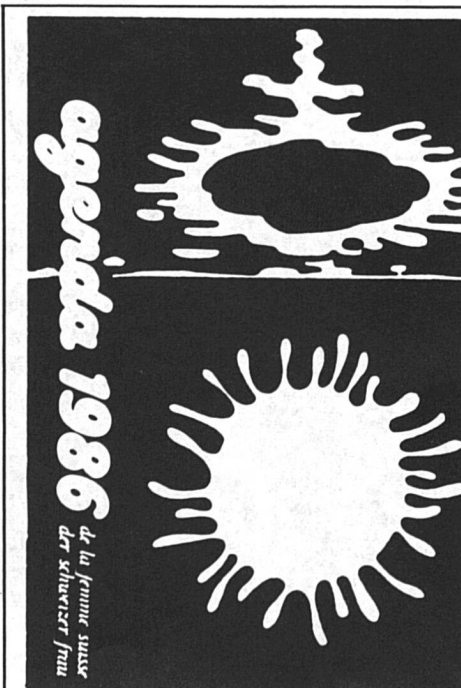
Mercredi 20 novembre de 18 h. 30 à 20 h. 30 : cénacle littéraire : Le Signal. Suzanne Gardiol : « La poésie arabe ». Entrée libre.

Vendredi 22 novembre à 17 h. : « Hugo, l'homme des Misérables » par Monsieur J. Cornuz, écrivain et professeur. Entrée non membre : 3 francs.

Mercredi 27 novembre de 9 h. à 21 h. et jeudi 28 novembre, de 9 h. à 18 h. : boutique de Noël du lyceum : Les Lettres, Les Beaux-Arts et l'Artisanat vous convient à leur rendre visite pour vos achats de Noël.

Vendredi 29 novembre à 17 h. : Renée Jan-Duivan, prix Paul Budry 1983 : « La linéaire, de pierre en lumière ». Avec le concours de son éditeur P. Thierrin, des Editions du Panorama. Signatures. Entrée non membre : 3 francs.

Vendredi 6 décembre, à 17 h. : « Les romans de Monique Saint-Hélière » par Doris Jakubec, directrice du Centre de recherches sur les lettres romandes. Entrée non membre : 3 francs.



Je commande

.... exemplaire(s) de l'Agenda
de la femme suisse
Prix : Fr. 15.—

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

Localité : _____

No postal : _____

A retourner à :
AGENDA
Case postale/Postfach 9,
1223 Cologny-Genève

Finesse. De NESCAFÉ GOLD.[®]
De nobles cafés des hauts-plateaux,
à la torréfaction claire,
lui assurent son arôme fin et équilibré.



Des cafés sélectionnés, mélangés avec soin et torréfiés avec art pour satisfaire les plus hautes exigences.
Les cafés de NESCAFÉ GOLD.

d'un canton à l'autre

EGALITE FISCALE : LA 4^e ETAPE ? (GE)

Le système fiscal actuel de la Confédération et des cantons est basé sur la conception du code civil non encore révisée : le mari est le chef de l'union conjugale, donc de la famille. Le couple forme une unité aux yeux du fisc. Dès lors la femme mariée n'est pas imposée de façon indépendante, mais par procuration. C'est le mari qui la remplace dans ses droits et devoirs fiscaux. Ce phénomène est axé sur l'idée que le mariage crée une communauté de revenu et de consommation, et que les membres de la famille économiquement dépendants les uns des autres, ne sauraient avoir une capacité financière individuelle.

Ce système a pour inconvénients de :

- a) pénaliser le couple marié en regard du couple vivant en union libre car le cumul des revenus et des éléments de fortune a pour effet de soumettre le premier à une charge plus lourde que s'il faisait l'objet d'une imposition séparée.
- b) décourager le travail professionnel des deux conjoints : le revenu de l'homme marié est plus fortement grevé si son épouse exerce un métier, de même la femme mariée active pro-

fessionnellement est, du fait de l'imposition de son revenu au taux global, plus lourdement taxée que la femme célibataire pour un même niveau de revenu.

Des correctifs s'imposent.

Depuis 1978, des propositions ont été faites au Grand Conseil genevois par tous les partis pour modifier le barème des impôts. Les socialistes ont proposé l'imposition séparée des conjoints, Vigilance le fractionnement par moitié (splitting) du revenu familial, les démocrates-chrétiens, le barème unique avec coefficient familial. Devant cette volonté politique d'introduire, sur le plan fiscal, l'égalité entre conjoints d'une part, et entre conjoints et concubins d'autre part, le Grand Conseil a voté, le 4 octobre, une motion demandant de lui présenter les conséquences pour les contribuables d'une modification du système d'imposition des couples dans le sens d'une plus grande égalité. Sujet difficile, très technique, mais qui touche le porte-monnaie de chacun*.

C'est le premier pas vers la quatrième étape de l'égalité des droits. La première étant le suffrage féminin en 1971, la deuxième l'égalité des droits et des salaires en 1981, la troisième l'égalité dans le mariage en 1985, et la quatrième devant l'impôt en ?.

Peut-être que cette égalité fiscale devra, elle, commencer d'abord dans les cantons, comme le suffrage, pour après seulement atteindre le niveau fédéral. A ce propos la députée Anni Stroumza a dit : « Le récent vote sur le droit matrimonial a clairement montré la grande diversité d'opinions des cantons à l'égard de l'égalité des droits dans le couple. Certains cantons ont refusé cette égalité, d'autres comme Genève l'ont approuvé massivement.

» Devant cette situation, il serait fâcheux qu'une loi fédérale institue un même système d'imposition des couples à tous les cantons. Aucun intérêt national n'empêche que les cantons prélèvent leurs impôts de façon différente, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

» Pour respecter cette diversité des cantons, il est indispensable que nos divers représentants aux Chambres fédérales s'efforcent d'obtenir que la loi fédérale d'harmonisation fiscale laisse la liberté aux cantons de choisir eux-même le système qui leur convient le mieux. »

Et nous voilà partis pour la quatrième étape de la lutte pour l'égalité des droits.

— (jbw)

* Femmes Suisses peut fournir gratuitement aux lectrices intéressées le rapport du Grand Conseil genevois.

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.

Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 88 32), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.

Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCG 